

Élus : G. Estelle, Elora Chioussse, B. Loison

Participants: R. Anglezan, N. Auger, M. Rieu, Mme Heckmann, M. Pons, V. Vignal, C. Caubert

Excusés : D Sabatier, D. Genty, H. Node, T. Loison, S. Dours

Agent S. : Valla

Le but de la rencontre est d'échanger des informations et de connaître vos problèmes et vos besoins.

Préambule

Nous remercions les agriculteurs pour leur venue à cette rencontre. Ce temps d'échanges est important afin de connaître vos difficultés et vos besoins.

Nous savons que la situation économique agricole du Gard ainsi que sur le territoire national est difficile et que les agriculteurs ont organisés en 2024 plusieurs actions pour montrer leur colère et leur mécontentement.

I L'ambroisie

Présentation de Mme Anne-Marie Ducasse-Cournac. (Voir pièces jointes).

II Point sur le PLU

Notre PLU est toujours au point mort. Les services de la DDTM30 (Direction Départemental des Territoires et de la Mer) ont lancé une étude PPRI (Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation). Nous attendons toujours les résultats afin de voir les risques de débordement ou de ruissellement.

Comme dit l'année dernière, un fossé qui traverse le village de Montières à l'étang au niveau de la chicane du CD148 (route de Bagnols) qui longe les Jardins d'Orphée et les futurs jardins familiaux « Les Hespérides » a été qualifié en cours d'eau, ce qui a engendré le classement de la zone en risque débordement cours d'eau, certain il y a un risque inondation (ruissellement) certain mais en classant cette zone en risque débordement cours d'eau cette zone urbaine comme agricole est soumise à des contraintes et des réglementations encore plus contraignantes pour tous les usagers. Nous souhaitons que ce fossé reste un fossé et des démarches sont engagées auprès de tous les interlocuteurs concernés. Le Sénateur Burgoa a été saisi du problème et un courrier a été envoyé avec tous les justificatifs au Préfet et au service risque de la DDTM30.

Concernant l'agriphotovoltaïque, vous devez être sollicités pour ce type de projet, nous vous suggérons d'être vigilants aux propositions qui vous sont faites. L'instruction de ces demandes est faite par les services de l'État (compétent pour ce sujet). Pour votre information, les premières demandes d'agriphotovoltaïque déposées sur la commune ont été refusées par les services de l'État.

III Les aides

Le budget de l'État n'ayant pas encore été voté il est difficile d'avoir beaucoup d'éléments pour 2025.

Il y a 2 appels à projet destinés à des aides à l'investissement gérés par la Région :

- Le dispositif unique
- Le pass petit investissement

Je vous invite à consulter le site de la chambre d'agriculture qui résume la mesure :

<https://gard.chambres-agriculture.fr/etre-accompagne-1/strategie-de-lentreprise/les-aides-de-la-region-investissement-plantation>

- Autre aide à l'investissement : Aide irrigation - Aide aux investissements en exploitations pour la protection contre la sécheresse :
<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-nationales/Aide-aux-investissements-en-exploitations-pour-la-protection-contre-la-secheresse>

Taux de 30% +10% nouvel installé ou Jeune agriculteur:

Pour être éligible, une demande portant sur un matériel de goutte-à-goutte (tableau 1) doit obligatoirement être couplé à l'achat d'un outil d'aide à la décision de l'irrigation (tableau 2).

Tableau 1 : matériels de goutte-à-goutte éligibles

<u>Code</u>	<u>Type de matériel</u>	<u>Informations complémentaires</u>
F106	Goutte-à-goutte de surface	Technique d'irrigation permettant d'apporter de l'eau sur une part réduite de la surface du sol : l'eau est distribuée au moyen de goutteurs ou de rampes perforées au voisinage de la plante
F107	Goutte-à-goutte enterré	Technique d'irrigation permettant d'apporter de l'eau sur une part réduite du sol : l'eau est fournie par l'intermédiaire de tuyaux perforés, de goutteurs ou de drains enterrés

Tableau 2 : outils d'aide à la décision (obligatoire en cas d'achat de goutte-à-goutte)

Les outils d'aide à la décision doivent obligatoirement être équipés d'un relevé manuel, d'un relevé automatique ou d'un relevé automatique et télétransmission.

<u>Code</u>	<u>Type de matériel</u>	<u>Informations complémentaires</u>
F108	Sonde tensiométrique avec relevé manuel ou relevé automatique ou relevé automatique et télétransmission	Mesure la force de liaison des molécules d'eau sur les particules de sol : plus le sol est humide, moins l'eau est liée et pourra être extraite facilement par les plantes.
F109	Sonde capacitive avec relevé manuel ou relevé automatique ou relevé automatique et télétransmission	Mesure l'humidité du sol.
F110	Capteur dendrométrique avec relevé manuel ou relevé automatique ou relevé automatique télétransmission	Mesure les microvariations du diamètre d'une branche ou d'un tronc. Ces variations peuvent informer sur la croissance de la plante et son état hydrique, puisque l'expansion et la contraction des tissus sont liées aux variations de la teneur en eau et au potentiel de turgescence des cellules.
F111	Capteur flux de sève avec relevé manuel ou relevé automatique ou relevé automatique télétransmission	Mesure de débit de sève permettant de surveiller l'état hydrique de la plante.

- Il existe un dispositif d'accompagnement intitulé "REAGIR" en lien avec la MSA. Voici le lien sur le site de la chambre d'agriculture ainsi que la plaquette du dispositif et le formulaire à compléter qui seront envoyés en pièces-jointes.

<https://gard.chambres-agriculture.fr/etre-accompagne-1/strategie-de-lentreprise/agriculteur-fragilise>

- Pour les exploitants ayant subi un sinistres au printemps 2024, les demandes, je vous ai envoyé par mail les informations relatives aux indemnisations. Cliquez sur ce lien vous obtenir des informations : <https://gard.chambres-agriculture.fr/actualites-1/actualite/sinistres-du-printemps-2024-demande-indemnisation>

IV Tour de table

Observations envoyées par David Genty

L'année 2024 a été la pire année de ma petite carrière. A un contexte économique catastrophique s'est rajouté une conjoncture et un enchaînement climatique digne de nos cauchemars les plus profonds.

Le contexte économique a été débattu l'année dernière avec le mouvement de protestation des agriculteurs. Une superposition de contraintes et un système où l'on n'arrive plus à se comprendre avec nos administrations. D'un côté on nous impose des normes et des contraintes environnementales toujours plus vertueuses mais sans aucun retour et de l'autre on laisse le marché s'approvisionner dans des contrées où le respect du consommateur et de son environnement sont le dernier des soucis.

Nos charges continuent d'exploser tandis que nos ventes ne cessent de diminuer. Le contexte politique ne fait que nous affaiblir en mettant en attente des mesures qui pourraient nous apporter un peu de réconfort.

L'hiver, particulièrement chaud a laissé la vigne sortir de son hibernation avec trois semaines d'avance. Tous les travaux de fin d'hiver s'en sont donc trouvés écourtés. Le printemps, lui, s'est installé au mois de juillet ! Toute la période de débourrement, développement et floraison de la vigne s'est faite sous des températures approchant les 10°C. La croissance est réelle à partir de 15°C. Moralité, la vigne a poussé très lentement, les inflorescences ne se sont pas développées normalement et la récolte s'en est trouvée réduite de moitié quand tout allait bien. Trois semaines d'avance c'est aussi trois semaines de plus à protéger la vigne des ravageurs et des maladies. Rajouté à tout cela, des pluies faibles mais régulières et très nombreuses ont très sérieusement compliqué la tâche des viticulteurs. Les échecs ont été nombreux et le coût de la protection particulièrement élevé.

On en revient au même constat, des conditions de plus en plus difficiles et un contexte phyto de plus en plus maigre faute de renouveler des autorisations d'utilisation de produits sans alternative trouvée. Pour parfaire le tableau, chaque année de nouvelles apparitions d'insectes envahisseurs et là aussi pas ou très peu de moyen de lutte. Le réchauffement climatique en est la cause certaine mais les solutions sont aux abonnés absents.

2025 va voir son environnement modifié dans son âme. Une campagne d'arrachage définitif va être mise en place. De nombreuses parcelles agricoles vont se retrouver orphelines d'exploitant. La nature va reprendre ses droits à moins que des investisseurs opportunistes venus nous vendre du rêve n'en profitent pour installer leurs panneaux...

Je ne connais pas la position des céréales et des fruitiers mais il m'a semblé entendre que ce n'était guère mieux.

Vous me direz mais qu'est-ce que l'on peut faire à notre niveau ?

C'est simple, chaque fois que vous en avez l'occasion, tirez la sonnette d'alarme ! Attention, pas de pays sans paysan.

Problèmes soulevés :

- Difficulté pour obtenir une aide financière de la Région dans le cadre d'un projet immobilier d'une agricultrice. Le projet doit d'abord obtenir une aide de l'agglo pour obtenir ensuite celle de la Région. L'agglo n'aide pas les agriculteurs mais des événements comme « De Ferme en Ferme », « Les vendanges de l'histoire » de Chusclan, « Couleur Tavel »... Par contre si cela concerne des entreprises l'agglo peut intervenir mais il faut déposer un an avant le dossier.
- Difficultés pour le passage des machines agricoles à certains endroits. Il faut que les propriétaires des arbres les coupent pour permettre le passage. **Les propriétaires des chemins du Bois noir et du Luget seront contactés.**
- En ce qui concerne l'entretien des fossés, c'est aux propriétaires de part et d'autre d'en assurer l'entretien, la responsabilité leur incombe.
- Problème des dépôts sauvages sur les terrains agricoles. La déchetterie n'autorise pas un agriculteur de déposer ces déchets. Nous ferons remonter cette situation. **L'agglo a mis gratuitement à la disposition des communes des conteneurs de 660 litres pour les dépôts sauvages.**